

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-593

présenté par

M. Herth, M. Benoit, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	100 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	100 000 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>100 000 000</i>
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2018, le gouvernement avait doté la mission d'une provision pour risques et aléas, destinée à couvrir d'éventuelles crises économiques, sanitaires ou climatiques. Cette provision était de 300 millions d'euros.

Pour 2019, elle sera de 200 millions d'euros. Ce montant prend en compte l'exécution prévue sur l'année en cours.

Cependant, en raison de l'épisode de sécheresse que connaît actuellement le pays, il serait utile de prévoir un relèvement de cette enveloppe à 300 millions.

L'amendement propose une augmentation des crédits de l'action n°27 du programme 149 « Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques », transférés vers les crédits titre 2 (dépenses de personnel) des actions n°01 et 04 du programme 215 « Moyens de l'administration centrale » et « Moyens communs ». Il ne s'agit pas de diminuer réellement ces crédits, mais de se conformer aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.